

Buralistes cambriolés : 4 ans de prison

Page 6

425 excès de vitesse dans la journée

Page 6

L'agent de sécurité de nouveau face au CHU

Le tribunal administratif dira ce vendredi s'il suspend la seconde décision du CHU de mettre à la retraite d'office Serge Vautier.

Retour sur images : mi-avril, le CHU met à la retraite d'office Serge Vautier, technicien chargé de la sécurité incendie. Âgé de 58 ans, président de l'association Amiante et sécurité, il était alors en poste à la maison de retraite de la Charité. Début juin, le tribunal administratif suspend cette décision. Il est réintégré. Le 21 juillet, la direction du CHU le met à nouveau à la retraite d'office. Comme la première fois, Serge Vautier fait appel, en référé (procédure d'urgence). L'audience a eu lieu hier, jeudi, au tribunal administratif.

Le CHU était représenté par son directeur, Angel Piquemal. Des syndicalistes CGT et Sud étaient présents en soutien à Serge Vautier. « **La mise en retraite, le fait que le directeur soit là aujourd'hui, c'est symbolique. Un signal de fermeté. Il veut faire un exemple** », critique Rémi Aillaud (CGT). À l'audience, M^e Frédérique Gey souligne d'abord la « **précarité** » financière de son client, Serge Vautier. Une mise en retraite « **signifie qu'il perd 600 € par mois** ». De plus, « **pour la première**

période, il n'a toujours pas été indemnisé ». Elle revient ensuite sur les reproches adressés à l'agent par la direction du CHU. « **La matérialité des faits souffre largement contestation. Ils ne sont pas suffisamment établis. La mise en retraite n'est pas justifiée.** »

Angel Piquemal prend à son tour la parole. « **Comportement inadapté** », « **menaces** », ou encore « **manquement à l'obligation de réserve professionnelle** », pour le directeur du CHU « **la matérialité des faits a été prouvée, approfondie, ne souffre réellement aucune contestation** ». Il poursuit : « **C'est l'accumulation des comportements qui fait qu'il est devenu inapte à l'exercice de cette profession. C'est ce qui a amené à cette décision** » de mise en retraite, « **après avis du conseil de discipline** ».

Le tribunal rendra, ce vendredi, sa décision de suspendre ou non la mesure.

Virginie JAMIN.